R. Ils parient partout, dans la maison du club, dans les écuries, dans le champ,

en arrière des estrades, partout enfin.

Q. Quel sera l'effet d'un bill semblable à celui introduit par le président qui permettra le pari individuel, mais qui fera disparaître le bookmaker sur le champ de courses licencié? Croyez-vous que cela améliorera ou entravera le mal du pari, ou est-ce qu'il augmentera ou deviendra plus grand? votre opinion résultant de votre expérience aux Etats-Unis et au Canada? Bien, il me ferait peine de voir se produire ici le même effet qu'a produit l'opération de la loi de New-York, mais je ne vois pourquoi il n'y aura pas les mêmes troubles ici, puisqu'il n'y aura pas d'autorité à exercer sur les gens qui parient quand ils seront dispersés sur tout le terrain. Mais si vous tenez les bookmakers dans l'enclos aux paris, le maitre de l'enclos les tiendra en respect. De son côté, le club fera maintenir l'ordre à ce dernier et les bookmakers ne pourront tricher aucune personne en lui délivrant un faux billet ou aucune chose semblable. Mais quand vous n'avez pas cette autorité, un homme peut en rencontrer un autre et parier \$50, il peut prendre votre argent, et pendant que vous attendez pour savoir quel cheval gagnera, s'il perd, il s'enfuit. Il y a eu des cas de ce genre.

Par M. Raney:

Q. Ca ne serait pas un encouragement pour parier, n'est-ce pas? R. Je ne le sais pas. Si vous vous sentez battu par ce moyen, vous pourriez essayer de prendre votre revanche sur un autre homme.

Q. Maintenant, un des témoins entendus, je crois que c'est M. Smith, a déclaré que les conditions climatériques du Canada ne se prêtaient pas à l'éle-

vage des chevaux au Canada, qu'avez-vous à répondre à cela.

M. RANEY.—Contre l'élevage du pur sang, a-t-il dit.

Q. Oui, que les conditions climatériques du Canada étaient défavorables à l'élevage des pur sang au Canada, est-ce la vérité? R. Bien, Victorious a été

élevé au Canada et c'était un beau gros cheval.

Q. Y a-t-il quelque chose au Canada qui l'empêche? R. Nous élevons maintenant des chevaux dans tout le Canada; dans l'Alberta et le Manitoba, nous avons actuellement des poulains qui sont des produits de notre Bureau d'étalons, ils sont nés en février et ont une belle apparence.

Q. Comment les étalons sont-ils utilisés, avec qui les croisez-vous? R. Les

juments qui ont le sang froid.

Q. Croyez-vous que le Canada soit un pays favorable à l'élevage en vue de la remonte? R. Le Bureau de la Guerre dit que pour la remonte c'est le pays par excellence de tout l'Empire et qu'il n'y a aucun endroit, à moins d'aller trop au Nord, qui ne soit un pays idéal pour élever les chevaux. Le colonel McLaughlin m'a dit que si l'on parvenait un jour à introduire un nombre suffisant d'étalons de notre Bureau dans l'Alberta pour déterminer la production d'un bon nombre de chevaux et qu'ils y seraient élevés comme la chose se fait actuellement dans l'Alberta, nous obtiendrions un cheval de cavalerie qui ferait cent milles, quand tout autre de toute autre race ne ferait que soixante milles. Il est l'expert du personnel des Renseignements du Bureau de la Guerre. Nous y avons expédié six étalons et ils sont tous inscrits pour le service de 1910.

Q. Et c'est votre intention de les introduire jusqu'à l'océan Pacifique? R.

Nous atteindrons l'océan Pacifique en août.

Par M. Blain:

Q. Quelle limite d'âge le Bureau de la Guerre fixe-t-il pour les chevaux de remonte. Ceci n'a pas été encore décidé; mais je vous ferai part de la proposition qui nous est faite. Ces agents du Bureau de la Guerre reviendront ici en mai. Ils font des arrangements afin d'établir des dépôts de remonte dans l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et la Nouvelle-Ecosse pour recueillir les chevaux de deux ou trois ans et les entrainer pour en faire des chevaux de guerre, de